



# Renforcer la redevabilité au Tchad

## Rapport • Perception des autorités locales

### Introduction

#### La réponse humanitaire au Tchad

Dans un contexte de pauvreté chronique et de faible développement depuis des années, le Tchad fait face à une crise humanitaire complexe. Le contexte humanitaire tchadien a été particulièrement marqué par des crises externes ayant entraîné un afflux de réfugiés, de déplacés et de retournés tchadiens à l'est (crise du Darfour en 2006), au sud (conflit civil en Centrafrique) et à l'ouest (présence de groupes armés dans la région du Lac Tchad).

#### Principales autorités locales tchadiennes impliquées dans l'action humanitaire

- **DONGAH** - la DONGAH est un acteur central de la coordination avec les organisations humanitaires, notamment pour l'établissement des accords de travail entre l'État tchadien et les ONG internationales. La DONGAH suit et évalue également les projets des organisations humanitaires. Cependant, l'établissement des modalités de suivi et de contrôle des ONG est considéré comme un processus sensible et complexe. Les principaux défis sont liés à la prise en charge des frais des missions de terrain de la DONGAH : la DONGAH ne disposant pas d'assez de ressources, elle demande aux ONG de couvrir ses frais de missions, notamment les per diem.<sup>1</sup>
- **CNARR** - le mandat de la CNARR couvre la gestion des processus d'accueil des réfugiés et des relations entre réfugiés et populations hôtes. La CNARR est un acteur important pour les organisations internationales car c'est elle qui donne son approbation pour les déplacements des ONG au Ouaddaï et permet l'obtention d'accords de circulation auprès du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Sécurité Publique et de la Gouvernance Locale.
- **Autres acteurs étatiques** - au niveau local, les autorités administratives (gouverneur, préfet, sous-préfet, etc.), les entités étatiques décentralisées et déconcentrées<sup>2</sup> (délégués ministériels, chefs d'antenne, etc.) et les autorités traditionnelles (chefs de canton) participent elles aussi à l'action humanitaire.

#### Le cadre législatif Tchadien

Au Tchad, plusieurs textes régulent le fonctionnement des institutions étatiques. Au-delà des textes légaux qui régissent l'action humanitaire, des entités techniques ont été créées pour appuyer et encadrer l'action humanitaire. Les principales institutions techniques de l'État sont la Direction des Organisations Non Gouvernementales et des Affaires Humanitaires (DONGAH) du ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, et la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR).

1 Inter-Agency Standing Committee, *Evaluation of the Cluster Approach Phase Two - Country Study*, (Berlin: Plaisians, Avril 2010), [en ligne](#).

2 Les entités déconcentrées sont les délégations ministérielles, tandis que les entités décentralisées sont les mairies. Les entités déconcentrées sont directement sous l'autorité du gouvernement central. Cela n'est pas le cas des entités décentralisées, qui jouissent d'une certaine autonomie pour la prise de décision et gestion budgétaire.

# Projet de CHS et GTS au Tchad

Dans le cadre de la réponse humanitaire au Tchad, de nombreux acteurs d'urgence et de développement sont présents afin de soutenir les populations affectées. Pour une meilleure programmation de l'action humanitaire dans le respect des normes humanitaires, l'Equipe Humanitaire Pays a sollicitée la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer la redevabilité envers les populations affectées. Financé par SIDA (Agence Suédoise de Coopération au Développement), ce projet est le fruit d'une collaboration entre Ground Truth Solutions (GTS), Core Humanitarian Standard Alliance (CHS) et le bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). GTS s'occupe de la collecte et de l'analyse systématique de données perceptuelles afin d'aider les acteurs à prendre en compte le point de vue des personnes affectées dans le processus de prise de décision humanitaire.

Au fil du projet, GTS a mené des enquêtes auprès de trois types d'acteurs impliqués dans la réponse humanitaire ; 1) les populations affectées, 2) le personnel humanitaire de terrain et 3) les organisations locales, partenaires d'ONG internationales.<sup>3</sup>

Bien que ces trois types d'enquête fournissent un aperçu détaillé des perceptions de l'aide humanitaire au Tchad, elles ne permettent pas d'avoir une meilleure compréhension de la collaboration entre le personnel humanitaire et les autorités locales. Pourtant, la performance et l'efficacité des actions humanitaires dépendent grandement de la collaboration entre les acteurs humanitaires et les autorités locales, non seulement au niveau national mais aussi provincial à travers les entités décentralisées de l'Etat tchadien. Afin de dépeindre un tableau complet de la perception de l'aide humanitaire au Tchad, GTS s'est ainsi engagé à recueillir les perceptions des autorités locales concernant leurs collaborations avec les acteurs humanitaires.

## Méthodologie

Dans le cadre de cette enquête qualitative, des informateurs clés ont été sélectionnés afin de représenter les différents types d'acteurs étatiques en relation avec les acteurs humanitaires au Tchad. Plusieurs niveaux hiérarchiques ont été inclus afin de refléter les similarités et différences existantes au sein de l'appareil administratif tchadien.

Les autorités administratives (gouverneur, préfet, sous-préfet), autorités traditionnelles (chefs de canton) et services déconcentrés de l'Etat (ANADER<sup>4</sup>, CNARR, etc.) ont été définis comme groupes cibles pour cette enquête. **Une moyenne de cinq autorités locales par province a été définie, incluant un représentant de rang supérieur tel que le préfet ou le sous-préfet.**

## Objectifs de l'enquête

L'objectif principal de cette enquête est de collecter et d'analyser les perceptions des autorités locales par rapport à leur collaboration avec les organisations humanitaires.

De manière spécifique, cette enquête a pour objectifs de:

- Comprendre la collaboration entre les autorités locales et les acteurs humanitaires.
- Apprécier le niveau de partage d'information avec les autorités locales et les populations affectées.
- Comprendre la perspective des autorités locales concernant l'autonomisation et le ciblage des bénéficiaires.
- Recueillir la perception des autorités locales sur la façon dont le personnel humanitaire se comporte envers les personnes affectées ainsi que les mécanismes de plainte existants.

## Processus de sélection des informateurs clés

1. Identifier les groupes cibles et les organisations au sein desquelles seront choisis les informateurs clés.
2. Sélectionner les informateurs-clés pour chaque groupe cible, après consultations avec des personnes étant familières avec ces groupes ciblés.
3. Demander aux personnes interrogées si elles peuvent recommander d'autres individus pouvant être interrogés à leur tour dans le cadre de l'enquête (selon l'approche effet boule de neige).

<sup>3</sup> Les résultats des différentes enquêtes sont disponibles sur [le site internet de GTS](#).

<sup>4</sup> ANADER: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

# Aperçu de l'enquête

Le questionnaire de l'enquête auprès d'informateurs clés a été construit en se basant sur les enquêtes de perceptions de Ground Truth Solutions auprès des populations affectées des trois régions ciblées. Les thèmes abordés au cours des dernières enquêtes auprès des populations affectées ont été inclus dans le questionnaire afin de comparer le point de vue des autorités locales avec celui des personnes affectées et acteurs humanitaires.<sup>5</sup> Ainsi le questionnaire est divisé en 6 thèmes : 1) relations avec les acteurs humanitaires, 2) partage d'information, 3) autonomisation, 4) ciblage, 5) respect, 6) signalement des abus.

Les catégories ont aussi permis de classer les réponses des personnes enquêtées par concepts clés. Grâce au regroupement d'informations en concepts clés, le processus de codage a permis de distinguer les faits les plus marquants de l'enquête. Le questionnaire a aussi été élaboré en se basant sur différents outils, ressources académiques et rapports tels que le guide d'USAID "Conducting Key Informant Interviews" (1996) ou les recherches de Demiroz et Unlu (2018).<sup>6</sup>

Afin de garantir l'intégrité des personnes enquêtées, l'enquête respecte les protocoles définis par le comité éthique de GTS. L'enregistrement audio ou la prise de photo des personnes enquêtées n'était possible qu'avec l'autorisation formelle et écrite des informateurs clés. Pour préserver l'anonymat des personnes interrogées, leurs identités ne sont pas liées aux citations du rapport. Les limites de l'enquête sont géographiques (seulement trois provinces couvertes par l'enquête) et logistiques (nombre limité d'enquêteurs).

<sup>5</sup> Veuillez noter que cette comparaison est une analyse qualitative destinée à explorer des thèmes communs aux différentes enquêtes. Cette comparaison ne peut donc pas être considérée comme statistiquement significative.

<sup>6</sup> Demiroz Fatih, et Ali Unlu. 'The Role of Government Legitimacy and Trust in Managing Refugee Crises: The Case of Kobani', Risk Hazards & Crisis in Public Policy (2018), [en ligne](#).

## Disparités marquées entre les différents types d'acteurs gouvernementaux

Il existe une grande disparité entre les perceptions des autorités locales concernées par l'étude. Le personnel impliqué des agences régionales techniques directement dans la gestion des affaires humanitaires, comme ceux travaillant à la CNARR et le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et Alertes précoce (SISAAP) considèrent que leurs opinions sont prises en compte dans le processus de décisions humanitaires. Toutefois, les autres autorités locales déplorent cependant ne pas être consultés pour les décisions importantes relatives à l'assistance humanitaire dans leur zone d'intervention.

A l'opposé, au-delà du partage d'informations par les acteurs humanitaires, les sous-préfets et les préfets estiment ne pas être suffisamment impliqués dans le processus de prise de décision. Il est aussi à noter qu'il ressort des échanges avec les leaders traditionnels, une attente de faveur des humanitaires en échange de leur collaboration (construction de puit, distribution de biens, etc.).

## Tableau des enquêtés

Localités	Titre / Institut	Date
<b>Logone Oriental</b>		
Goré	CNARR	05/06/2019
	Chef de canton	06/06/2019
	Préfet	08/06/2019
	ANADER	10/06/2019
	SISAAP	10/06/2019
Bekan	Chef de canton	08/06/2019
<b>Région du Lac</b>		
Liwa	Assistant maire	14/06/2019
	Préfet	14/06/2019
Bol	Secrétaire général	16/06/2019
<b>Ouaddaï</b>		
Farchana	Sous-préfet Farchana	25/06/2019
Hadjer Hafid	Sous-préfet Hadjer Hadid	02/07/2019
Amleyouna	Sous-préfet Amleyouna	27/06/2019
Abéché	CNARR	01/07/2019
	ANADER	02/07/2019
	Délégué du génie rural	02/07/2019
	Sous-préfet Hadjer Hadid	02/07/2019

# Résultats de l'enquête par thème

## Coordination avec les acteurs humanitaires (CHS 6)<sup>7</sup>

### Une collaboration perçue comme positive mais limitée

Globalement, dans toutes les régions ciblées, les personnes interrogées apprécient la collaboration avec les acteurs humanitaires. Toutefois, des autorités enquêtées relèvent l'existence de certaines pratiques de la part d'ONG nuisant, selon eux, à la bonne collaboration avec les acteurs humanitaires. **Le manque de communication et de transparence avec les autorités locales concernant la mise en œuvre de l'action humanitaire est souvent cité comme un problème par les personnes enquêtées.**

De plus, les chefs de cantons estiment ne pas être assez associés aux activités des acteurs humanitaires. Certains déplorent le fait que les acteurs humanitaires ne les consultent pas pour le développement d'activités, ni pour l'accès aux populations affectées.

Ceux-ci se considèrent délaissés par les acteurs humanitaires qui se tournent plus fréquemment vers les autorités administratives telle que la préfecture. D'autres personnes interrogées évoquent un manque de transparence de certaines organisations humanitaires, tel que sur leur traitement des réponses aux avis de recrutement et aux appels d'offres par exemple.

### Prise de conscience des acteurs étatiques concernant leurs rôles au sein de la réponse humanitaire

**Les autorités locales estiment, qu'au début de la réponse humanitaire, une grande partie du personnel humanitaire ne les impliquait pas dans leurs activités mais que, suite à un changement dans la relation entre les deux types d'acteurs, ils le font davantage aujourd'hui.**

Dans le cadre de cette nouvelle dynamique, les autorités locales souhaitent accroître leurs participations à l'action humanitaire en faisant partie des mécanismes de coordination humanitaire aux différents niveaux administratifs (national, provincial et local).

Le même constat est observé dans la région du Lac où les autorités locales disent avoir participées à la création d'un cadre légal et administratif pour encadrer la collaboration entre les acteurs humanitaires et le gouvernement chadien.

<sup>7</sup> Pour plus d'information concernant les neuf engagements de CHS, veuillez consulter [le site de la Norme Humanitaire Fondamentale](#)



“La collaboration est bonne aussi bien avec les agences des Nations Unies que les ONG. Les échanges sont réguliers. Les acteurs humanitaires doivent nous informer des activités qu'ils doivent faire. Certains acteurs sont connus et on a une bonne connaissance de leurs activités.”

*Agence régionale technique, Logone Oriental*



“Il y a des incompréhensions qui s'installent également, car certains ont tendance à nous contourner. Je ne sais pas si c'est intentionnel ou par ignorance mais il se trouve qu'on arrive sur le terrain et on trouve des gens en train de faire des activités. Donc on est surpris : qu'est ce qui se passe ? On ne nous informe pas.”

*Agence régionale technique, Logone Oriental*



“Les humanitaires ne viennent pas me voir avant de venir dans un village sous mon autorité. Or s'ils veulent travailler sur ces sites, ils doivent tout d'abord passer par moi afin d'avoir mon autorisation. C'est mon territoire avant tout, c'est à moi de les gérer [les populations affectées].”

*Autorité traditionnelle, Logone Oriental*



“Pour les humanitaires, c'était [les réfugiés] une chasse gardée pour eux. Ils ne communiquaient pas trop. Donc ils travaillaient dans un circuit assez fermé sans beaucoup en informer les autorités. Depuis 2-3 ans ils veulent s'appuyer sur les services de l'Etat. Ils s'y intéressent mais comme ils [les services de l'Etat] ont été rejetés par le passé, ils [les services de l'Etat] ont des difficultés à s'intéresser à la chose humanitaire. Ils pensent que les humanitaires doivent se débrouiller seuls. Le contexte [humanitaire] a changé donc tout le monde doit se mettre ensemble pour qu'on sorte de cette situation.”

*Agence régionale technique, Logone Oriental*





## Processus de ciblage (CHS 1)

Il existe des disparités concernant la connaissance du ciblage humanitaire au sein des autorités locales et des populations affectées

Les processus de ciblage des différents acteurs humanitaires ne sont pas connus par toutes les personnes enquêtées. D'une part, les autorités impliquées dans l'assistance humanitaire comme la CNARR connaissent bien le fonctionnement des processus de ciblage. Mais d'autre part, les autres autorités locales ne semblent pas connaître le fonctionnement des différents types de ciblage. Une grande partie des autorités locales estime que les populations affectées ne connaissent pas bien les critères de ciblage et quelles populations sont ciblées par les acteurs humanitaires.

Certaines personnes enquêtées considèrent que les chefs communautaires ne partagent pas les informations demandées auprès des bénéficiaires. De ce fait, elles suggèrent que les acteurs humanitaires prônent des canaux de communication de masse telles que les réunions communautaires au lieu de discussions avec les leaders communautaires afin que l'ensemble des personnes affectées ait une bonne connaissance du processus de ciblage.

Les autorités locales soulignent les défauts des systèmes de ciblage actuellement en place

Les autorités locales suivant de près la situation humanitaire au Ouaddaï, affirment que des bénéficiaires d'aide ayant une situation économique avantageuse, sont classés comme "très pauvres" ou "pauvres", au détriment de personnes vulnérables catégorisées comme étant "nantis" ou de "classe moyenne".

Au Logone Oriental, un enquêté révèle qu'il existe des mécanismes de recours pour les personnes n'étant pas satisfaites du ciblage. Cependant, ces mécanismes sont perçus comme dysfonctionnels car il n'y a généralement pas de retour aux plaignants.



"Certains n'ont pas de moyens mais ne sont pas catégorisés parmi les plus vulnérables. Cela est dû au problème de communication entre l'enquêteur et le bénéficiaire mais c'est aussi lié à la formation des enquêteurs prenant part au processus de ciblage ou au fait que certains ne connaissent pas très bien les langues locales. Il faudrait donc leur associer des traducteurs."

*Agence régionale technique, Ouaddaï*



### Suggestions de la part des autorités locales

- Former d'avantage d'agents enquêteurs ayant une bonne connaissance des langues locales.
- Se concentrer sur la qualité des données plutôt que sur le nombre d'enquêtes afin de garantir l'efficacité des enquêtes de ciblage de la part des enquêteurs.
- Développer des critères de sélection non standardisés et adaptés au contexte local.



Réunion avec les leaders communautaires des déplacés d'Amma, Région du Lac - juin 2019

## Autonomisation des personnes affectées (CHS 3)

Les actions pour l'autonomisation des populations affectées ne sont pas suffisantes, selon les autorités locales

Bien que l'action humanitaire se concentre sur les principes de sauver des vies et de préserver la dignité des personnes, le Plan de Réponse Humanitaire (PRH) au Tchad inclut également l'objectif de réduire la vulnérabilité des populations affectées à travers le renforcement de la résilience. **Dans les trois provinces couvertes par l'enquête, les autorités locales considèrent que la réponse humanitaire actuelle ne permet pas l'autonomisation des personnes affectées.** Selon les autorités locales du Logone Oriental et du Ouaddaï, cela peut s'expliquer par le nombre limité d'initiatives de développement ou d'actions humanitaires sur le long-terme.

Les personnes interrogées au Logone Oriental déplorent un décalage entre les besoins de la population affectée et l'aide fournie. **Celle-ci ne répondant uniquement qu'aux besoins immédiats des populations affectées, les autorités locales décrivent un phénomène de dépendance entre les personnes affectées et les acteurs humanitaires.** Cela peut avoir un impact négatif en cas de retrait des acteurs de la région, selon les personnes enquêtées.

Une mobilisation des autorités locales est également nécessaire pour l'autonomisation des populations affectées

**Afin de soutenir l'autonomisation des personnes affectées, les acteurs étatiques considèrent avoir un rôle à jouer à travers un soutien technique et un partage d'information concernant les projets en cours, en particulier au Ouaddaï.**

Premièrement, les autorités locales du Logone et du Ouaddaï affirment pouvoir apporter un soutien technique aux acteurs humanitaires, telles que des études de marché ou des évaluations de besoins. Certaines agences d'État décentralisées tel que SISAAP ou ANADER estiment que leurs instituts techniques peuvent fournir des informations et possèdent des compétences dans des domaines liées à l'autonomisation, comme le développement agricole par exemple.

Deuxièmement, les autorités administratives locales comme les chefs de canton, préfets ou sous-préfets peuvent faciliter l'autonomisation des personnes affectées grâce à leurs compétences administratives au sein de leurs juridictions. Au cours de l'enquête, les autorités locales dans les trois régions considèrent avoir les responsabilités suivantes auprès des personnes affectées:



Soutenir l'accès aux terres agricoles pour les personnes affectées.



Renforcer la protection des personnes affectées au sein de leurs localités.



Accompagner les retournés dans leurs démarches administratives (dans les limites du système administratif tchadien actuel).



“En 2015, on a fait un profilage pour pouvoir catégoriser les réfugiés, donc assister ceux qu'on estime vulnérables. En principe cette catégorisation devait être accompagnée d'un soutien à ceux qu'on estime incapable de se débrouiller tout seul. Malheureusement le soutien n'est plus arrivé au bout d'un moment. Et ceux qu'on estimait assez capables sont retombés dans la vulnérabilité. C'est un problème. Et cela a développé certaines activités à l'époque très déplorables. [...] Ils allaient dans la délinquance, ils faisaient dans les petits vols et d'autres dérives. Et les filles s'adonnaient à du sexe de survie. On a constaté une recrudescence quand on a diminué l'assistance. Maintenant ça fait deux ou trois ans que les gens essayent de s'adapter mais c'est difficile.”

*Agence régionale technique, Logone Oriental*



**Suggestions de la part des autorités locales**

- Développer des activités génératrices de revenus tels que le commerce, l'élevage ou la pêche (par des formations, des distributions de matériels etc.).
- Concentrer l'aide humanitaire sur des « groupes clés » permettant de renforcer l'économie locale, tels que les agriculteurs au Logone Oriental ou les pêcheurs au Lac.



## Mécanismes de plaintes et suggestions (CHS 5)

Les mécanismes de plaintes et de suggestions sont appréciés mais peu connus

Globalement, les mécanismes de plaintes et de suggestions sont positivement perçus par les autorités locales dans les trois régions. Toutefois, il existe des disparités concernant la connaissance de ces mécanismes. Si certains agents de l'Etat travaillant fréquemment avec les acteurs humanitaires, telle la CNARR, ont une bonne connaissance de ces mécanismes, une grande partie des personnes interrogées ont une idée assez floue du fonctionnement des protocoles de plaintes et de suggestions. Le manque d'information est d'autant plus important au sein des structures locales ayant des contacts fréquents avec les populations locales tels que les fonctionnaires de mairie ou chefs de canton.

Les autorités locales jouent un rôle au sein des mécanismes de plaintes et d'abus

Les autorités locales ont souligné que certaines compétences concernant les plaintes et suggestions relèvent de leurs juridictions. En partenariat avec des acteurs humanitaires et des agences d'Etat décentralisées (CNARR), les autorités communales et cantonales affirment participer aux initiatives de médiation en cas de conflits entre les communautés hôtes, les populations de retournés et réfugiés dans le Logone Oriental, par exemple.

Cependant, outre ce rôle de médiateur, les personnes interrogées déplorent que le système actuel de plaintes et suggestions puisse créer des confusions au sein des populations affectées. Entre les différents mécanismes de plaintes et suggestions mis en place par les acteurs humanitaires, les autorités locales décrivent des personnes affectées confuses, ne sachant pas à qui adresser leurs plaintes et leurs suggestions. Ainsi, selon les autorités locales un travail de clarification est nécessaire de la part des acteurs humanitaires et étatiques concernant les mécanismes de suggestions et plaintes existants et les rôles respectifs de chacun dans ce processus.



Suggestions de la part des autorités locales

- Organiser des réunions d'information afin de mobiliser les autorités locales (traditionnelles et administratives) sur les mécanismes de plaintes et de suggestions.

- Évaluer l'efficacité de certains mécanismes de suggestions et de plaintes considérés comme peu efficaces, telles que la ligne verte et les boîtes à suggestions (communication irrégulière, populations illettrées, collecte des suggestions peu fréquente, etc.).

- Organiser la remontée des plaintes et des suggestions par les comités de camps et les réunions communautaires.



Réunion avec les chefs de réfugiés centrafricain au camp de Bekan, Logone Oriental - Juin 2019

# Recommandations transversales

## Informez sur les capacités et limites de l'aide humanitaire

Il convient d'informer davantage les autorités locales sur le champ d'action et les limites des activités humanitaires telles que les contraintes budgétaires et logistiques ou la démarche éthique. Les autorités locales traditionnelles et administratives ont en majorité, une vision biaisée de l'aide humanitaire (ressources matérielles illimitées, fonds financiers importants, etc.). Afin de limiter les attentes et d'éviter les demandes de faveurs personnelles, Ground Truth Solutions encourage des séances de discussion concernant ces limites humanitaires.

## S'appuyer sur les acteurs étatiques pour les activités humanitaires

Les différents acteurs étatiques présents sur le terrain ont des connaissances et des compétences pouvant faciliter l'implémentation des activités humanitaires. Ground Truth Solutions encourage des séances de consultations avec les acteurs étatiques afin de prendre en compte les capacités des autorités locales dans le cycle de programme humanitaire.

**Support technique** – les agences techniques comme le SISAAP ou la CNARR considèrent pouvoir fournir aux acteurs humanitaires des connaissances techniques utiles aux différentes étapes du cycle de programme humanitaire tel que le processus de ciblage (étude des besoins par le SISAAP par exemple).

- **Connaissance du contexte local et accès aux populations affectées** – les autorités traditionnelles (chefs de canton) et la CNARR possèdent une connaissance approfondie du contexte local qui pourrait être utile aux acteurs humanitaires afin de déterminer les populations affectées vulnérables et leurs besoins essentiels. De plus, l'approbation des acteurs locaux est nécessaire pour avoir accès aux populations affectées tels que autorités traditionnelles pour les retournés et les déplacés et la CNARR pour les réfugiés.
- **Médiation et sécurité** – les autorités locales peuvent aussi soutenir des actions de médiation en cas de tensions entre les différentes populations affectées et rapporter des cas de violences aux acteurs humanitaires.

## Partager régulièrement des informations concernant les activités en cours

La réponse humanitaire actuelle étant considérée comme peu transparente par les autorités locales, il est nécessaire d'accroître le partage d'information entre les acteurs humanitaires et les autorités locales, particulièrement sur les points suivants:

- **Sites et populations ciblés par les programmes humanitaires** - afin de garantir l'accès aux populations aux acteurs humanitaires et, si besoin, informer à l'avance les communautés ciblées.
- **Points focaux au sein des organismes humanitaires** - afin de remonter les plaintes et suggestions si nécessaire.
- **Fin des activités et retrait de la localité** - pour assurer la pérennisation des projets humanitaires par les autorités locales et supporter l'autonomisation des populations affectées.

## Clarifier les différents aspects de l'aide humanitaire auprès des autorités locales

Il est important de sensibiliser les autorités locales sur les différents aspects de l'aide humanitaire tels que les processus de ciblage, les mécanismes de gestion de plaintes et de suggestions existants ainsi que leurs rôles dans la réponse humanitaire en cours. En effet, de nombreuses personnes interrogées ont une connaissance limitée des différents aspects de la réponse humanitaire. Cela peut renforcer la dissémination de fausses informations ou de rumeurs auprès des populations affectées et nuire aux activités humanitaires dans la région.

Pour plus d'information concernant les enquêtes de GTS au Tchad, veuillez contacter:

Serge Madjou

[serge@groundtruthsolutions.org](mailto:serge@groundtruthsolutions.org)

Pierrot Allayam

[pierrot@groundtruthsolutions.org](mailto:pierrot@groundtruthsolutions.org)

Rejoignez-nous sur  
[groundtruthsolutions.org](http://groundtruthsolutions.org)



GROUND TRUTH  
SOLUTIONS

